

DE23.003

ADMINISTRATION GENERALE

**CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION ANNUELLE
VISANT LE SOUTIEN A LA TRESORERIE DES
SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE**

Information

0380

Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne tels que l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette ainsi que l'aide à l'habillage et au déshabillage.

Dans le cadre de ses missions de prestataire, le SAAD porté par le Centre communal d'action sociale (CCAS) intervient au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) dont la gestion est assurée par le Conseil départemental du Nord.

Conformément à la délibération n° DA/2022/477 du 12 Décembre 2022 du Conseil départemental du Nord, la participation horaire dans le cadre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) est majorée de un euro supplémentaire par heure, y compris pour les dimanches et jours fériés. Cette majoration est applicable à compter de la signature de la convention ci-jointe et s'établira à 23 euros de l'heure.

Le Conseil d'administration autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et appliquer la nouvelle tarification horaire de l'aide humaine à domicile délivrée par le SAAD.

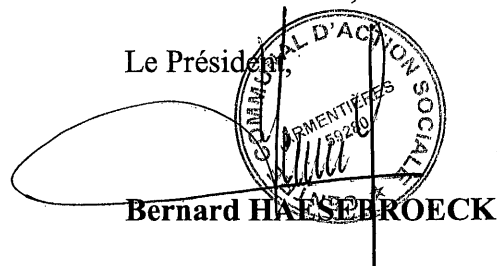
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,



Bernard HAESBROECK



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 2 mars 2023

Convocation du 2 février 2023

Administrateurs en exercice : 17

Administrateurs présents : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 2 mars à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : Mme COBBAERT, M QUESTE, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. BEHAGHEL, Mme LEROY, M. TISON-BEERNAERT, M. VANGAEVEREN, M Mathis CHIEUX, Monsieur AIT EL HAJ, M BOURGEOIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Néant

EXCUSÉS : M MEHEZ, Mme PLAZANET, Mme GUSTIN

ABSENTS : Mme LATOUR, M VANNESTE